



ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Date de l'élection partielle dans Uqqummiut

IQALUIT, Nunavut (5 novembre 2014) – Le Cabinet du gouvernement du Nunavut a confirmé la date du 9 février 2015 pour l'élection partielle qui se tiendra dans la circonscription territoriale d'Uqqummiut.

L'élection partielle est nécessaire en raison de l'expulsion de l'ancien député d'Uqqummiut, le 24 octobre 2014.

La Commissaire du Nunavut a confirmé la date par le biais d'une proclamation, conformément à l'article 38 de la *Loi électorale du Nunavut*.

La *Loi électorale du Nunavut* stipule qu'il faut tenir une élection dès que les circonstances le permettent, mais en aucun cas plus de six mois après la date à laquelle le siège est devenu vacant.

« La tenue d'une élection partielle en février permet d'assurer que les résidents de Qikiqtarjuaq et de Clyde River seront représentés à la session d'hiver 2015 de l'Assemblée législative », a indiqué le premier ministre Peter Taptuna.

Élections Nunavut fournira les renseignements à l'intention des candidats potentiels au cours des prochaines semaines.

###

Renseignements aux médias :

Yasmina Pepa
Attachée de presse du premier ministre Taptuna
867 975-5059
ypepa@gov.nu.ca

ᐱᑦᑕᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ ᐅᑦᑎᐅᑦ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhaqtaghat itut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.